

SAINT-CLAUDE Conseil municipal

Une turbine « unique » découverte au Faubourg Marcel

Lors de travaux de démolition, une turbine fontaine datant certainement des années 1920 a été mise au jour. Afin qu'elle ne tombe pas dans l'oubli, une convention avec l'association La Roue du Lizon a été actée, ce jeudi soir, par les élus municipaux.

Le quartier du Faubourg est actuellement en travaux. Il devrait radicalement changer d'aspect en s'ouvrant beaucoup plus sur la rivière Bienne. Un cours d'eau autrefois utilisé pour faire tourner des usines. Dont l'entreprise Emboutissage Jurassien.

Elle date des années 1920

Aujourd'hui, ce bâtiment est en pleine déconstruction dans le cadre de la réhabilitation des berges de la Bienne. Et en le détruisant, une découverte patrimoniale a été faite : celle d'une turbine fontaine que l'association La Roue du Lizon qualifie « d'unique en son genre et datant de 1920 ».

Afin de la sauvegarder, de l'entretenir et de la valoriser, une convention de partenariat doit être signée entre la Ville de Saint-Claude, propriétaire de l'ancienne usine Emboutissage Jurassien, et cette association dont le siège social se trouve à Cuttura. Elle a notamment pour but d'œuvrer à « la sauvegarde du patrimoine hydraulique du Jura » et de donner « des conseils et services pour la remise en état de moulins et de centrales hydrauliques ».

Jeudi soir, réunis en conseil municipal, les élus de Saint-Claude ont donc accepté à l'unanimité que cette convention soit signée



L'ancienne usine Emboutissage Jurassien se trouvait en bord de Bienne et devait utiliser la force de l'eau pour faire tourner ses machines
Archive Progrès/jamila CHAFII

par le maire. Celle-ci aura donc pour objet « la sauvegarde, l'entretien et la valorisation de la turbine fontaine » en question. La Ville s'engage donc à soumettre aux membres de l'association des propositions de sauvegarde et de mise en valeur et cette dernière apportera toute son expertise technique ainsi que des éléments d'information permettant d'expliquer et de valoriser le fonctionnement d'une telle turbine.

Les membres de la Roue du Lizon feront également une inspection du site au minimum trois fois par an. Et à titre gratuit. Cette convention au bénéfice du patrimoine local sera signée pour une durée de 10 ans et pourra être reconduite.

Laëtitia COURTI

